

DÉLIBÉRATION N°DL20250098 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSERGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SUBVENTION PRESTATION DE SERVICE JEUNES AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LAVIEU

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville de Saint-Chamond accompagne les jeunes au quotidien dans leur construction individuelle, mais aussi dans leur insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, le plan d'action jeunesse ainsi que la Convention Territoriale Globale posent des objectifs clairs correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire de la commune en termes d'accompagnement des jeunes et de valorisation de l'image des jeunes dans l'espace public.

Il est cependant constaté un nombre insuffisant de professionnels pour le travail de terrain, auprès des jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales propose aux structures des leviers qui permettent d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des jeunes avec notamment la Prestation de Service Jeunes qui existe depuis 2020.

Ce dispositif permet de soutenir les structures jeunesse bénéficiaires dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinançant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

Le plafond de financement se base sur un coût de poste de 40 000 € pour 2024, financé à hauteur de 50 % par la CAF.

Après différents temps de travail menés en concertation entre la CAF de la Loire, les centres sociaux et la commune, le centre social de Lavieu, a déposé un dossier de financement et s'est vu attribuer cette prestation de service en 2024 et ce jusqu'à la fin de l'actuel projet social (décembre 2025) soit pour une période de 2 ans.

La CAF a également sollicité la commune pour cofinancer cette action à hauteur de 20 % du plafond soit 8 000 €.

La ville a souhaité répondre favorablement à cette demande afin d'accompagner cette structure dans sa démarche auprès du public jeunes pour répondre en partie aux objectifs du plan d'action jeunesse.

Le bilan de l'action 2024 « PS Jeunes » du centre social Lavieu met en avant des actions répondant aux objectifs fixés pour un coût total de 71 794 € dont 42 515 € pour les charges de personnel (voir budget en annexe colonne « accueil jeunes 12/17 ans »).

Le plafond de 40 000 € fixé par la CAF et servant de base de calcul pour le montant de la subvention municipale est atteint.

Au regard de ces éléments, la ville souhaite confirmer le cofinancement demandé par la CAF et attribuer une subvention PS Jeunes au centre social Lavieu de 8 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la subvention de 8 000 € au centre social Lavieu correspondant à la PS Jeunes pour l'année 2024,

- **d'autoriser** le versement des sommes correspondant à cette ~~subvention au centre social Lavieu,~~
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « exceptionnelles » sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne